

# **- C O M M U N E D ' O R S A Y -**

## **CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 7 février 2005**

### **COMPTE-RENDU SUCCINCT**

**Etaient présents :** Madame Marie-Hélène Aubry, Maire, Présidente, Monsieur Alain Holler, Mesdames Maryline Sigwald, Anne Roche, Messieurs Jean Montel, Hervé Charlin, Madame Béatrice Donger-Desvaux, Monsieur Guy Aumette, Madame Dominique Denis, Adjoint - Mesdames Marie Lauriat - Claudine Chicheportiche, Monsieur Jean Briand, Conseillers municipaux délégués - Mesdames Simone Parvez, Odile Saint-Raymond, Rosalina Da Silva Pinto, Messieurs Jaime Manueco, Charles Zajde, Madame Jocelyne Atinault, Messieurs Christian Alessio, David Bourgoïn, Madame Edith Rouchès, Monsieur Jean-Marie Sifre, Madame Marie-Françoise Parcollet, Monsieur Michel Thomas, Mesdames Agnès Foucher, Annie Gutnic, Monsieur Jean-François Dormont.

**Absents excusés représentés :**

- Monsieur Roger	Ohlmann	pouvoir à	Monsieur	Hervé	Charlin
- Monsieur Jean	Monguillot	pouvoir à	Madame	Marie-Hélène	Aubry
- Monsieur Paul	Tremsal	pouvoir à	Monsieur	Jean	Montel
- Madame Béatrice	Covas-Jaouen	pouvoir à	Madame	Maryline	Sigwald
- Monsieur Vincent	Pilato	pouvoir à	Madame	Marie-Françoise	Parcollet
- Madame Marie-Laure	Larcher	pouvoir à	Monsieur	Michel	Thomas

Madame Maryline Sigwald est désignée, à l'unanimité, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

---

#### **APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 13 DECEMBRE 2004**

Le procès-verbal de la séance du 13 décembre 2004 est approuvé, à l'unanimité.

#### **DECISIONS MUNICIPALES PRISES PAR LE MAIRE EN VERTU DE LA DELEGATION DE POUVOIRS DU CONSEIL MUNICIPAL (ARTICLE L.2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES)**

Conformément aux dispositions de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales, Madame le Maire rend compte des décisions prises depuis la dernière séance, à savoir :

- Redevance financière forfaitaire correspondant à la mise à disposition des installations sportives municipales au collège Alexandre Fleming
- Redevance financière forfaitaire correspondant à la mise à disposition des installations sportives municipales au collège Alain Fournier
- Emprunt de 3 000 000 d'euros et réaménagement de la dette de la commune auprès du Crédit Local de France
- Emprunt de 190 000 euros concernant le budget Assainissement

- Adoption d'un contrat de maîtrise d'œuvre pour la restructuration des offices de restauration scolaire de la commune et de la résidence pour personnes âgées «La Futaie» avec l'entreprise l'E.U.R.L. GORISSE
- Adoption d'un marché relatif aux travaux de réhabilitation d'une terrasse sur bâtiment public, comprenant la dépose du revêtement d'étanchéité avec isolation thermique avec l'entreprise S.E.C.C.
- Adoption d'un marché relatif à la fourniture d'un véhicule léger type berline C3 Citroën et à l'entretien du véhicule d'une durée de quatre ans avec l'entreprise CITROËN
- Adoption d'un marché relatif à la fourniture d'un véhicule utilitaire IVECO type fourgon et à l'entretien du véhicule d'une durée de quatre ans avec l'entreprise LINAS V.I
- Avenant à la décision n°97-32 portant création d'une régie de recettes auprès du service accueil
- Adoption d'un contrat relatif à une location sans chauffeur d'une balayeuse laveuse aspiratrice compacte de 4 m<sup>3</sup> pour l'entretien des espaces publics de la commune avec l'entreprise VIATECH
- Convention de mise à disposition de locaux de la salle 101 de l'école élémentaire du Centre, à titre gratuit, à l'Ecole Nationale de Musique et de Danse de la vallée de Chevreuse
- Convention de mise à disposition de locaux et de matériels à titre gratuit à l'association «Aide à Domicile» et à «l'Association Mandataire de Maintien et de Garde à Domicile»
- Convention de mise à disposition de locaux et de matériels sis 1, Place des Planches, à titre gratuit, à l'association PARTAGE
- Convention de mise à disposition des installations sportives municipales au collège Alain Fournier
- Convention simplifiée de formation continue avec la société CIRIL SA
- Convention de formation avec la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports de l'Essonne
- Contrat pour la maintenance du progiciel de gestion de l'Etat Civil avec la société LOGITUD
- Contrat de maintenance et d'assistance à l'utilisation de progiciels avec la société CIRIL
- Protocole de mise à disposition de [Di@lège](#) sur Internet avec Electricité de France
- Adoption d'un marché relatif au contrat d'entretien de la cuisine du centre - Lot n°1 «Plomberie ventilation» avec l'entreprise SCHNEIDER
- Adoption d'un marché relatif au contrat d'entretien de la cuisine du centre - Lot n°2 «Production froid» et lot n°3 «Matériel et mobilier de cuisine» avec l'entreprise IDEM CUISINES
- Adoption d'un marché relatif à la fourniture des produits de la pêche pour la restauration scolaire de la commune avec la société DOMAFRAIS
- Adoption d'un marché relatif à la fourniture de boulangerie - pâtisserie et viennoiseries fraîches pour la restauration scolaire de la commune avec la boulangerie TRAVERS
- Adoption d'un marché relatif à la mise en œuvre d'une solution permettant la dématérialisation des procédures de marchés publics avec la société COMETRIS
- Adoption d'un avenant au contrat de prestations de service relatif au stationnement de voirie sur le territoire de la commune d'Orsay avec la société VINCI PARK
- Adoption d'un contrat relatif à l'entretien des poteaux et bouches d'incendies situés sur la commune d'Orsay avec la Société Lyonnaise des Eaux France
- Création d'un nouveau bordereau de prix provisoires relatif au marché n°18/03, lot n°2 «démolition, gros œuvre» dans le cadre des travaux de restructuration de l'Hôtel de Ville d'Orsay avec l'entreprise CHANIN
- Création d'un nouveau bordereau de prix provisoires relatif au marché n°29/03, lot n°3 «cloisons/plafonds» dans le cadre des travaux de restructuration de l'Hôtel de Ville d'Orsay avec l'entreprise AUXILIAIRE DU BATIMENT
- Création d'un nouveau bordereau de prix provisoires relatif au marché n°20/03, lot n°4 «serrurerie, menuiseries acier» dans le cadre de la restructuration de l'Hôtel de Ville d'Orsay avec l'entreprise SA BERNARD
- Création d'un nouveau bordereau de prix provisoires relatif au marché n°13/03, lot n°6 «menuiseries bois - parquet» dans le cadre de la restructuration de l'Hôtel de Ville d'Orsay avec l'entreprise BONNARDEL

- Création d'un nouveau bordereau de prix provisoires relatif au marché n°14/03, lot n°7 «plomberie - sanitaires - chauffage VMC» dans le cadre de la restructuration de l'Hôtel de Ville d'Orsay avec l'entreprise SCHNEIDER
- Création d'un nouveau bordereau de prix provisoires relatif au marché n°15/03, lot n°8 «électricité - câblage informatique» dans le cadre de la restructuration de l'Hôtel de Ville d'Orsay avec l'entreprise STPEE
- Création d'un nouveau bordereau de prix provisoires relatif au marché n°19/03, lot n°10 «ascenseur» dans le cadre de la restructuration de l'Hôtel de Ville d'Orsay avec l'entreprise SCHINDLER
- Création d'un nouveau bordereau de prix provisoires relatif au marché de travaux, lot n°11 «climatisation» dans le cadre de la restructuration de l'Hôtel de Ville d'Orsay avec l'entreprise PAYET CLIMAX
- Création d'un nouveau bordereau de prix provisoires relatif au marché n°13/04, lot n°12 «charpente bois, maçonnerie» dans le cadre de la restructuration de l'Hôtel de Ville d'Orsay avec l'entreprise LES CHARPENTIERES DE PARIS
- Convention de démarchage publicitaire exclusif avec la société DPL Publicité

### 2005-1 - DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2005

Le Conseil municipal prend acte du débat d'orientations budgétaires pour l'année 2005.

### 2005-2 - FINANCES - REPORT DE LA DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU TITRE DES CREDITS «RESERVE PARLEMENTAIRE» POUR LE CENTRE ALZHEIMER SUR LES TRAVAUX D'EXTENSION ET DE RESTRUCTURATION DE L'ECOLE MATERNELLE DU CENTRE

Le Conseil municipal, à l'unanimité, sollicite de la part de l'Assemblée Nationale le report de la subvention exceptionnelle au titre des crédits dits «Réserve parlementaire» demandée pour les travaux d'aménagement du Centre de jour Alzheimer, sur les travaux de restructuration de l'école maternelle du Centre, et autorise Madame le Maire à signer la convention à intervenir et/ou tous documents afférents à ce dossier.

### 2005-3 - PERSONNEL COMMUNAL - MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Le Conseil municipal, par 26 voix pour, 7 abstentions (Mme Parcollet, M. Thomas, Mme Foucher, M. Pilato, Mme Gutnic, M. Dormont, Mme Larcher) approuve la mise à jour des tableaux des effectifs des agents titulaires et non titulaires, suivant le récapitulatif ci-après, qui tient compte des modifications liées à :

- 3 recrutements sur des postes budgétés
- 4 nominations de stagiaires
- 21 transformations de postes

CADRE D'EMPLOI ANTERIEUR	NOUVEAU CADRE D'EMPLOI	SERVICES CONCERNES
<b><u>Recrutements sur postes budgétés</u></b>		
1 puéricultrice de classe normale titulaire Poste vacant	1 puéricultrice de classe normale titulaire	Petite enfance
1 médecin 2 <sup>ème</sup> classe titulaire Poste vacant	1 médecin 2 <sup>ème</sup> classe non titulaire	Petite enfance
1 infirmière de classe normale titulaire Poste vacant	1 infirmière de classe normale titulaire	Petite enfance

<p><b><u>Nominations de stagiaires</u></b></p> <p>4 agents d'entretien non titulaire Postes pourvus</p>	<p>4 agents d'entretien stagiaires</p>	<p>Restauration scolaire Restauration scolaire Petite enfance Service des sports</p>
<p><b><u>Transformations de postes</u></b> <b><u>Avancements de grades</u></b></p> <p>1 adjoint administratif titulaire</p> <p>1 agent technique titulaire</p> <p>1 contrôleur de travaux principal titulaire</p> <p>1 agent technique principal titulaire</p> <p>1 agent technique qualifié titulaire</p> <p>1 agent de maîtrise qualifié titulaire</p> <p>1 brigadier chef principal titulaire</p> <p>1 auxiliaire de puériculture principale titulaire</p> <p>1 auxiliaire de puériculture titulaire</p> <p>1 agent du patrimoine 2<sup>ème</sup> classe titulaire</p> <p>3 agents d'entretien titulaires</p> <p>1 agent d'animation titulaire</p>	<p>1 adjoint administratif principal 2<sup>ème</sup> classe titulaire</p> <p>1 agent technique qualifié titulaire</p> <p>1 contrôleur de travaux chef titulaire</p> <p>1 agent technique en chef titulaire</p> <p>1 agent technique principal titulaire</p> <p>1 agent de maîtrise principal titulaire</p> <p>1 chef de police municipale titulaire</p> <p>1 auxiliaire de puériculture chef titulaire</p> <p>1 auxiliaire de puériculture principale titulaire</p> <p>1 agent du patrimoine 1<sup>ère</sup> classe titulaire</p> <p>3 agents d'entretien qualifiés titulaires</p> <p>1 agent d'animation qualifié titulaire</p>	<p>Services techniques</p> <p>Services techniques</p> <p>Moyens généraux</p> <p>Services techniques</p> <p>Service des sports</p> <p>Services techniques</p> <p>Police municipale</p> <p>Petite enfance</p> <p>Petite enfance</p> <p>Bibliothèque</p> <p>Centre de loisirs Petite enfance Scolaire</p> <p>Centre de loisirs</p>
<p><b><u>Transformations de postes</u></b> <b><u>Réussite concours, stagiérisation, nomination</u></b></p> <p>1 agent d'animation non titulaire</p> <p>1 agent administratif titulaire</p> <p>1 agent technique titulaire</p>	<p>1 animateur non titulaire</p> <p>1 adjoint administratif titulaire Réussite examen professionnel</p> <p>1 agent technique qualifié titulaire Réussite concours</p>	<p>Service jeunesse</p> <p>F.A.E.</p> <p>Centre de loisirs</p>

1 agent d'entretien titulaire	1 agent d'animation titulaire Changement de filière	Centre de loisirs
1 attaché non titulaire	1 rédacteur titulaire - Réussite concours	Service financier
1 attaché titulaire Poste non pourvu	1 attaché non titulaire Chargé de mission culture	Service culturel
1 adjoint administratif principal 2 <sup>ème</sup> classe titulaire - Poste non pourvu	1 rédacteur non titulaire Responsables des marchés publics	Services techniques

**2005-4 - RESTAURATION SCOLAIRE - AUTORISATION DONNEE AU MAIRE DE SIGNER UN AVENANT AU MARCHE N°06/2004 - LOT N°5 «ELECTRICITE COURANTS FORTS - COURANT FAIBLES» AFFERENT A L'OPERATION DE RESTRUCTURATION DE LA CUISINE CENTRALE**

Le Conseil municipal, à l'unanimité : ,

- Approuve l'avenant n°2 au marché n°06/2004 relatif à l'augmentation de la masse des prestations d'électricité courants forts et courants faibles pour un montant global forfaitaire de 5 008,87 € TTC dans le cadre de l'opération de restructuration de la cuisine centrale et autorise Madame le Maire à signer cet avenant.
- Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget afférent à l'opération de restructuration de la cuisine centrale.

**2005-5 - SERVICES TECHNIQUES - AUTORISATION DONNEE AU MAIRE DE SIGNER UN AVENANT AU MARCHE N°18/03 - LOT N°2 - «DEMOLITION GROS ŒUVRE» AFFERENT A L'OPERATION DE RESTRUCTURATION ET D'AMENAGEMENT DES BUREAUX DE L'HOTEL DE VILLE**

Le Conseil municipal, par 26 voix pour, 5 abstentions (Mmes Parcollet, Foucher, M. Pilato, Mme Gutnic, M. Dormont), 2 voix contre (M. Thomas, Mme Larcher) :

- Approuve l'avenant au marché n°18/03 relatif à l'augmentation des prestations de démolition-gros œuvre pour un montant global forfaitaire de 137 540 € TTC dans le cadre de l'opération de restructuration et d'aménagement des bureaux de l'Hôtel de Ville et autorise Madame le Maire à signer cet avenant.
- Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal, à la section d'investissement.

**2005-6 - SERVICES TECHNIQUES - AUTORISATION DONNEE AU MAIRE DE SIGNER LES ACTES D'ENGAGEMENT ET TOUS LES ACTES AFFERENTS AUX MARCHES DE TRAVAUX CONCERNANT L'OPERATION D'EXTENSION ET DE RESTRUCTURATION DE L'ECOLE MATERNELLE DU CENTRE (LOTS N°1 A 8)**

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

- Approuve l'acte d'engagement relatif à chaque lot et autorise Madame le Maire à signer les huit actes d'engagement et tous actes afférents aux marchés de travaux concernant l'opération d'extension et de restructuration de l'école maternelle du Centre (lots n°1 à 8) :

lot n°01 « Terrassement, V.R.D. » avec la société E.J.L. domiciliée 5, rue Gustave Eiffel 91351 GRIGNY CEDEX pour un montant global et forfaitaire de 52 882, 48 euros TTC ;

lot n°02 «Gros œuvre, micro-pieux, faïences » avec la société ERTPI domiciliée 14, rue Maryse-Bastie 91430 IGNY pour un montant global et forfaitaire de 171 734, 33 euros TTC ;

lot n°03 « Charpente, couverture, zinguerie, étanchéité » avec la société SCHNEIDER domiciliée 3 rue Pasteur 91178 VIRY-CHATILLON pour un montant global et forfaitaire de 59 717, 48 euros TTC ;

lot n°04 « Menuiseries extérieures, serrurerie » avec la société SERO PVC domiciliée ZI de la lavée 43202 YSSINGEAUX pour un montant global et forfaitaire de 147 395,16 euros TTC ;

lot n°05 «Cloisons, doublages, menuiseries intérieures, faux-plafonds » avec la société GILET domiciliée 19, rue Marceau 91550 PARAY VIEILLE POSTE pour un montant global et forfaitaire de 36 998, 67 euros TTC ;

lot n°06 « Electricité courants forts et courants faibles » avec la société STPEE domiciliée Zone d'activités de Courtabeuf, 9 avenue de l'Atlantique 91942 LES ULIS CEDEX pour un montant global et forfaitaire de 97 160, 85 euros TTC ;

lot n°07 « Chauffage, V.M.C, plomberie » avec la société SCHNEIDER domiciliée 3 rue Pasteur 91178 VIRY CHATILLON pour un montant global et forfaitaire de 70 196, 59 euros TTC ;

lot n°08 « Peinture, revêtement de sol souple » avec la société DUREAU, domiciliée 85 route nationale 7 - 91170 VIRY CHATILLON pour un montant global et forfaitaire de 44 141, 99 euros TTC.

- Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal pour l'année 2005, en section d'investissement.

#### **2005-7 - SERVICES TECHNIQUES - AMENAGEMENT D'UN ESPACE NATUREL SENSIBLE - DEMANDE DE SUBVENTION**

Le Conseil municipal, à l'unanimité, sollicite de la part du Conseil général de l'Essonne et de l'Agence des Espaces Verts de la Région Ile-de-France une subvention au taux le plus élevé pour un montant d'opération d'environ 51 700 € HT concernant la rénovation des chemins du Bois de la Grille Noire et du Bois Persan, afin d'assurer l'accueil du public sur ces bois.

#### **2005-8 - SERVICES TECHNIQUES - AUTORISATION DONNEE AU MAIRE DE SIGNER UNE PROMESSE DE VENTE EN VUE DE LA CESSIION DES PARCELLES CADASTREES BD 344 ET BD 368**

Le Conseil municipal, par 26 voix pour, 7 voix contre (Mme Parcollet, M. Thomas, Mme Foucher, M. Pilato, Mme Gutnic, M. Dormont, Mme Larcher) autorise Madame le Maire à signer la promesse de vente relative à la cession des parcelles BD 344 et BD 368, d'une surface respective de 1 833 m<sup>2</sup> et de 1 069 m<sup>2</sup> sise boulevard Dubreuil, sans numéro, au prix de 185 € le mètre carré, soit un prix de 536 870 €, et dans le délai de validité de la promesse de vente, à signer l'acte authentique constatant le caractère définitif de la vente et tous les actes relatifs à cette cession.

#### **2005-9 - SERVICES TECHNIQUES - FISCALISATION DES CONTRIBUTIONS COMMUNALES AUX BUDGETS HYDRAULIQUE ET DE FONCTIONNEMENT 2005 DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR L'AMENAGEMENT HYDRAULIQUE DE LA VALLEE DE L'YVETTE**

Le Conseil municipal, par 26 voix pour, 7 voix contre (Mme Parcollet, M. Thomas, Mme Foucher, M. Pilato, Mme Gutnic, M. Dormont, Mme Larcher) décide de fiscaliser la contribution communale aux dépenses du budget principal du Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement Hydraulique de la Vallée de l'Yvette pour l'année 2005.

## **2005-10 - SERVICES TECHNIQUES - REVISION DU TARIF DE LA REDEVANCE D'ASSAINISSEMENT**

Le Conseil municipal, par 31 voix pour, 2 voix contre (M. Thomas, Mme Larcher) :

- Dit que le coefficient de rejet et de pollution pour le calcul de l'assiette de la redevance d'assainissement pour l'Université demeure fixé à 0,64.
- Décide de fixer le tarif de la redevance d'assainissement à 0,721 €/m<sup>3</sup>, redevance assise sur le volume d'eau potable prélevé par l'utilisateur du service public d'assainissement. Ce tarif sera applicable à compter du 1<sup>er</sup> juin 2005.
- Dit que le recouvrement sera assuré par la Société Lyonnaise des Eaux, titulaire d'une concession de service public pour la fourniture et la distribution d'eau sur la Commune.

## **2005-11 - SERVICES TECHNIQUES - TRAVAUX D'ENFOUISSEMENT DE L'ENSEMBLE DES RESEAUX AERIENS IMPASSE DES PLANCHES - AUTORISATION DONNEE A MADAME LE MAIRE DE SIGNER LA CONVENTION DE MAITRISE D'OUVRAGE TEMPORAIRE AVEC LE SIGEIF**

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

- Autorise le Maire à signer la convention de maîtrise d'ouvrage temporaire concernant les travaux de mise en souterrain des réseaux électriques, de télécommunications et d'éclairage public se trouvant Impasse des Planches avec le SIGEIF.
- S'engage à inscrire la partie des dépenses incombant à la Commune, à hauteur de 154.526,18 euros TTC.
- Autorise le Maire à signer tous documents afférents à cette opération.

## **2005-12 - SERVICES TECHNIQUES - FIXATION DE LA LISTE DES VEHICULES DE SERVICE**

Le Conseil municipal, par 27 voix pour, 6 abstentions (Mme Parcollet, MM. Thomas, Pilato, Mme Gutnic, M. Dormont, Mme Larcher) décide l'attribution de véhicules de service aux directions et services municipaux, fixe la liste des emplois communaux pour lesquels un véhicule de service avec remisage à domicile peut être attribué, décide qu'une assurance complémentaire devra être obligatoirement souscrite par les agents pour toute utilisation d'un véhicule de service à usage permanent, autorise le Maire à prendre et à signer tout acte relatif à cette attribution de véhicules de service avec ou sans remisage à domicile et enfin, abroge la délibération antérieure n°2003-54 du 12 mai 2003.

Affectation des véhicules de service par directions ou services

DIRECTIONS OU SERVICES	NOMBRE DE VEHICULES
Services Techniques (Bâtiments, voirie, urbanisme)	26
Police Municipale	4
Service intérieur	4
Communication	3
Scolaire	2
Sport	1
Informatique	1
Petite enfance/Crèches	1

Liste des emplois pouvant bénéficier d'un véhicule de service avec remisage à domicile

DIRECTIONS OU SERVICES	FONCTIONS OCCUPEES
Services Techniques	Directeur des services techniques Responsable bâtiment Responsable régie bâtiment Responsable voirie Responsable adjoint voirie Responsable régie voirie Astreinte Responsable des espaces verts
Communication	Responsable du service communication Chef d'équipe du service des fêtes
Petite enfance	Coordinatrice du service petite enfance/responsable crèche familiale
Restauration scolaire	Coordinateur des restaurants scolaires
Service intérieur	Responsable
Sport	Responsable

**2005-13 - SERVICES TECHNIQUES - FIXATION DES TARIFS DE STATIONNEMENT SUR LA VOIRIE PUBLIQUE**

Le Conseil municipal, par 26 voix pour, 7 voix contre (Mme Parcollet, M. Thomas, Mme Foucher, M. Pilato, Mme Gutnic, M. Dormont, Mme Larcher) :

- Approuve les tarifs de stationnement sur la voirie publique selon le zonage suivant :

<b>Durée maximum de deux heures</b>	
<b>Durée</b>	<b>Tarifs</b>
1 heure	0,80 euros
De 0 à deux heures	Paiement par tranche de 10 centimes d'euros
30 minutes maximum sur utilisation de la carte de stationnement par période de 24 heures	Gratuité

<b>Durée par lieu ou secteur</b>	
<b>Durée</b>	<b>Tarifs</b>
1 heure – Durée maximum de 4 heures	0,80
De 0 à quatre heures	Paiement par tranche de 10 centimes d'euros
Forfait de la journée au-delà de 4 heures au sein du parking du chemin de fer (boulevard Dubreuil)	3 euros
30 minutes maximum sur utilisation de la carte de stationnement par période de 24 heures	Gratuité
Carte de résident	Gratuité sur la rue de domiciliation
De 0 à quatre heures consécutives Parking de la piscine (rue de Lattre de Tassigny)	Gratuité
De 0 à une heure 30 minutes maximum Place du docteur Albert Les mardis et vendredis jours de marchés de 7 heures 30 à 14 heures	Gratuité

- Décide que le stationnement est payant sur ces zones tous les jours de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 19 heures.

- Décide que le stationnement payant est suspendu sur ces zones les dimanches, lundis, jours fériés et pendant la période du 1<sup>er</sup> août au 31 août inclus.
- Décide que sur justification d'un certificat d'immatriculation du véhicule d'une part, et du domicile à l'intérieur de la zone concernée d'autre part, une carte de résident peut être délivrée aux résidents et renouvelée chaque année, à raison d'une seule carte de résident par véhicule.
- Décide qu'une carte de stationnement peut être délivrée par le Maire au profit des Orcéens qui en font la demande, à raison d'une carte par véhicule.
- Autorise le Maire dans le cadre du bon fonctionnement des marchés, brocantes, piscine et manifestations et animations diverses à suspendre provisoirement le stationnement payant sur ces zones.
- Autorise le Maire à prendre et signer tout acte relatif à cette tarification.

**2005-14 - SERVICES TECHNIQUES - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU SYNDICAT DES TRANSPORTS D'ILE-DE-FRANCE DANS LE CADRE DE FINANCEMENTS CLASSIQUES POUR L'AMENAGEMENT DE SIX POSTES A QUAIS STANDARDS EQUIPES ET LA MISE EN PLACE DE L'INFORMATION DYNAMIQUE DE LA GARE ROUTIERE**

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

- Approuve le projet de création de gare routière composé de 6 postes à quais et la mise en place de l'information dynamique de la gare, pour un montant total de 700 200 € H.T., dont le financement a été approuvé par le Syndicat des Transports d'Ile-de-France.
- Décide d'assurer la maîtrise d'ouvrage de cette partie de projet.
- S'engage à trouver les financements complémentaires.
- S'engage à ne pas commencer les travaux avant notification de l'arrêté attributif de subvention.
- Sollicite auprès du Syndicat des Transports d'Ile-de-France la subvention au taux maximum, conformément au tableau de financement du contrat de pôle approuvé par le S.T.I.F. et les financeurs.
- Autorise Madame le Maire à signer toutes les pièces utiles à la mise en œuvre de ce projet.

**2005-15 - SERVICES TECHNIQUES - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA REGION ILE-DE-FRANCE DANS LE CADRE DE FINANCEMENTS CLASSIQUES POUR L'AMENAGEMENT DE SIX POSTES A QUAIS STANDARDS EQUIPES ET LA MISE EN PLACE DE L'INFORMATION DYNAMIQUE DE LA GARE ROUTIERE**

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

- Approuve le projet de création de gare routière composé de 6 postes à quais et la mise en place de l'information dynamique de la gare, pour un montant total de 700 200 € H.T., dont le financement a été approuvé par la Région Ile-de-France.
- Décide d'assurer la maîtrise d'ouvrage de cette partie de projet.
- S'engage à trouver les financements complémentaires.
- S'engage à ne pas commencer les travaux avant notification de l'arrêté attributif de subvention.

- Sollicite auprès de la Région Ile-de-France la subvention au taux maximum, conformément au tableau de financement du contrat de pôle approuvé par le S.T.I.F. et les financeurs.
- Autorise Madame le Maire à signer toutes les pièces utiles à la mise en œuvre de ce projet.

**2005-16 - URBANISME - PROCEDURE DE DECLARATION DE PARCELLES EN ETAT D'ABANDON MANIFESTE A METTRE EN PLACE SUR UNE PARCELLE SITUEE 45, AVENUE DES PINSONS ET CADASTREE AT 146**

Le Conseil municipal, par 28 voix pour, 5 abstentions (Mmes Parcollet, Foucher M. Pilato, Mme Gutnic, M. Dormont) autorise Madame le Maire à engager la procédure de déclaration de parcelle en état d'abandon manifeste, concernant le terrain situé 45, avenue des Pinsons et cadastré AT 146.

**2005-17 - URBANISME - PROCEDURE DE DECLARATION DE PARCELLES EN ETAT D'ABANDON MANIFESTE A METTRE EN PLACE SUR UNE PARCELLE SITUEE 38, AVENUE DES COTTAGES ET CADASTREE AT 239**

Le Conseil municipal, par 28 voix pour, 5 abstentions (Mmes Parcollet, Foucher M. Pilato, Mme Gutnic, M. Dormont) autorise Madame le Maire à engager la procédure de déclaration de parcelle en état d'abandon manifeste, concernant le terrain situé 38, avenue des Cottages et cadastré AT 239.

**2005-18 - URBANISME - PROCEDURE DE DECLARATION DE PARCELLES EN ETAT D'ABANDON MANIFESTE A METTRE EN PLACE SUR UNE PARCELLE SITUEE 75, BOULEVARD DE MONDETOUT ET CADASTREE AV 345**

Le Conseil municipal, par 28 voix pour, 5 abstentions (Mmes Parcollet, Foucher M. Pilato, Mme Gutnic, M. Dormont) autorise Madame le Maire à engager la procédure de déclaration de parcelle en état d'abandon manifeste, concernant le terrain situé 75, boulevard de Mondétour et cadastré AV 345.

**2005-19 - URBANISME - PROCEDURE DE DECLARATION DE PARCELLES EN ETAT D'ABANDON MANIFESTE A METTRE EN PLACE SUR UNE PARCELLE SITUEE 17, RUE DE LAUNAY ET CADASTREE BI 19**

Le Conseil municipal, par 28 voix pour, 5 abstentions (Mmes Parcollet, Foucher M. Pilato, Mme Gutnic, M. Dormont) autorise Madame le Maire à engager la procédure de déclaration de parcelle en état d'abandon manifeste, concernant le terrain situé 17, rue de Launay et cadastré BI 19.

**2005-20 - URBANISME - AVIS SUR LE PLAN DE PROTECTION DE L'ATMOSPHERE POUR L'ILE-DE-FRANCE**

Le Conseil municipal, donne, à l'unanimité, un avis favorable au Plan de Protection de l'Atmosphère en Région Ile-de-France

**2005-21 - URBANISME - AVIS SUR UNE ENQUETE PUBLIQUE AU TITRE DES INSTALLATIONS CLASSEES CONCERNANT DES ACTIVITES SITUEES DANS LE CENTRE D'ESSAIS DES PROPULSEURS**

Le Conseil municipal, à l'unanimité, donne un avis favorable à l'enquête publique au titre des installations classées, concernant des activités situées dans le Centre d'Essais des Propulseurs situé à Saclay.

**2005-22 - MOTION - PLAN DE PREVENTION DES RISQUES D'INONDATION**

Le Conseil municipal, à l'unanimité, donne un avis favorable à la motion présentée par Madame le Maire concernant le Plan de Prévention des Risques d'Inondation.

---

Orsay, le

Le Secrétaire,

Le Maire,

Maryline SIGWALD.

Marie-Hélène AUBRY.